



1:10.000

 0 200 400 600 800 Mètres

 Système de coordonnées Lambert Belge 1972

Données sources:

 - PLI V05 (Origine: SPW-DGO4, déc. 2005)

 - Plan de secteur (Origine: SPW-DGO4, fév. 2008)

 - Périmètres réglementaires (Origine: SPW-DGO4, mars 2008)

 - Voirie régionale (SPW-DGO1-D131)

 - Biens mosans repris à l'inventaire du patrimoine architectural (Origine: SPW-DGO4, juin 2008)

Légende

- Limite communale
- Délimitation du périmètre d'étude
- Bâti
- Limite du parcellaire
- Voirie régionale
- Réseau routier principal
- Ligne ferroviaire
- Surface en eau

Biens mosans repris à l'inventaire

- Villa et propriété mosane
- Élément linéaire mosan
- Élément ponctuel mosan

Périmètres réglementaires

- Lotissement
- PCA
- Périmètre de reconnaissance économique (ex-ZAR)
- Article 127

MAITRE DE L'OUVRAGE

 Ville de Namur
 Place de l'Hôtel de Ville
 5000 Namur

AUTEUR DE PROJET

 Agence Wallonne du Paysage + Environnement
 Paysagistes et Urbanistes
 Département de J.N.C. International s.a.
 Rue du Géant 2 Bte 5
 1400 NIVELLES
 Tél : 067 / 64 95 00 - Fax 067 / 63 98 00

**Règlement Communal d'Urbanisme partiel
relatif aux biens mosans**

**Périmètre réglementaire
- Vallée de la Meuse en aval de Namur -**

Vu et adopté provisoirement par le Conseil communal en séance du
 par ordonnance

Le Secrétaire Le Bourgmestre
 Le Collège des bourgmestre et échevins certifie que le présent plan a été déposé à
 l'examen du public au
 par le Collège

Le Secrétaire Le Bourgmestre
 Vu et adopté définitivement par le Conseil communal en séance du
 par ordonnance

Le Secrétaire Le Bourgmestre

MODIFICATIONS **DATE DE CONSTITUTION : septembre 2008**

ECHELLE 1 : 10.000	DOSSIER N° 08007	Dessiné par : AV Visé par : PaD Approuvé par : PhP	CARTE n°9
------------------------------	----------------------------	----------------------------------------------------------	------------------